



Sport Gym Danse Twirling 92 CHATILLON

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

OBJECTIF

- Organiser des entrainements en fonction du niveau de l'athlète et dont les horaires et lieux sont définis au début de chaque saison.

MATERIEL

- Se conformer strictement aux règlements intérieurs des équipements mise à disposition par la Ville de Châtillon et par l'Education Nationale.
- Tout matériel endommagé ou perdu devra être remboursé ou remplacé par l'athlète.
- A la fin de chaque cours, le matériel devra être rangé correctement à sa place.

ASSIDUITE – PONCTUALITE

- Les retards ou absences devront être signalés et justifiés au plus vite auprès des entraineurs par un appel téléphonique, un sms et/ou un mot d'excuses.
- Les athlètes inscrits pour les galas devront être présents aux entrainements et stages prévus pour ces manifestations.

SPORT GYM DANSE TWIRLING 92 CHATILLON

ATTITUDE

- Pendant les entrainements et les manifestations (galas et démonstrations) les athlètes doivent rester corrects envers les entraîneurs, les dirigeants et les autres gymnastes.
- Tout manquement peut conduire à une exclusion temporaire ou définitive après décision du comité directeur.
- Les téléphones portables devront être coupés pendant les cours.

TENUE VESTIMENTAIRE

- Pour les entrainements les gymnastes doivent porter une tenue correcte : short et collant noirs, tee-shirt et chaussons ou chaussettes blanches ou noires.
- Cheveux attachés.
- Pour les galas prévoir le nécessaire à maquillage et à chignon, les demi-pointes.

EN CAS DE DEMISSION OU D'EXCLUSION

- SPORT GDT 92 ne procédera à aucun remboursement quel qu'en soit le motif.
- SPORT GDT 92 décline toute responsabilité en cas d'accident ou incidents causés ou subis par ses adhérents en dehors des horaires et lieux de cours.
- SPORT GDT 92 ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols ou pertes d'effets personnels ou objets de valeurs lors des entrainements, ou déplacements.
- Toute personne surprise en flagrant délit de vol ou de dégradation des locaux sera immédiatement sanctionné par une exclusion définitive du Club.

Date et signature(s) du/ des responsable(s) légal.
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Date et signature(s) de l'adhérent si majeur.
Précédé de la mention « Lu et approuvé »